



Le 11 mai 2006

De nouvelles recommandations de la société nationale d'obstétrique-gynécologie abordent la perte de la densité minérale osseuse liée au Depo-Provera[®]

Ottawa – La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) a publié aujourd'hui sa nouvelle directive clinique à l'intention des professionnels de la santé canadiens pour leur fournir des recommandations claires sur l'utilisation du contraceptif injectable Depo-Provera[®] (acétate de médroxyprogestérone-retard [AMPR]). La directive clinique arrive à point nommé à la suite de l'avis de l'industrie et du gouvernement associant le médicament à la perte de la densité minérale osseuse (DMO).

Le nombre de patientes ayant recours au contraceptif hormonal a dégringolé depuis novembre 2004, lorsque la *Food and Drug Administration* américaine et Pfizer, fabricant de Depo-Provera[®], a émis un « encadré noir » entourant l'utilisation à long terme de Depo-Provera[®] et de ses effets sur la DMO. En juin 2005, Santé Canada a suivi dans la même lignée en émettant un avis public à l'intention des Canadiennes.

« Il y a assurément des données solides justifiant le lien entre le Depo-Provera et la baisse de la DMO. Les patientes doivent être informées des risques potentiels et de la perte éventuelle de la DMO », déclare Dr André B. Lalonde, vice-président administratif de la SOGC. « Une grande partie de la recherche reste à être effectuée dans ce domaine, mais la nouvelle directive clinique renferme les meilleures données disponibles et est sans conteste un pas dans la bonne direction. »

La recherche confirme que l'utilisation de l'AMPR est liée à une baisse de la DMO, bien que cette diminution ne se révèle pas avoir pour résultat des issues indésirables comme l'ostéoporose ou des fractures. Les données démontrent également que la majorité de cette perte osseuse est temporaire, puisque la DMO revient à la normale dès l'interruption du recours au contraceptif injectable.

La DMO des femmes qui allaitent pendant six mois ou plus peut connaître une baisse allant de 4 % à 5 %; toutefois, la DMO retourne aux valeurs de départ à la suite de l'abandon de l'allaitement.

La nouvelle directive clinique de la SOGC recommande que les fournisseurs de soins de santé évaluent judicieusement les risques et les avantages du médicament Depo-Provera[®] avant de le prescrire à une patiente. Ils devraient en outre informer les patientes de la perte éventuelle de la DMO. La directive recommande également que les fournisseurs de soins de santé offrent des conseils à leurs patientes quant aux moyens d'améliorer la « santé des os », dont la supplémentation en calcium et en vitamine D et l'abandon du tabagisme.

« Le Depo-Provera n'est pas recommandé pour toutes les patientes » avance Dr Amanda Black, auteure principale de la directive clinique et présidente du Projet de sensibilisation à la contraception de la SOGC. « Mais, pour certaines femmes, dont celles qui présentent des contre-indications aux œstrogènes, les fumeuses de plus de 35 ans ou les femmes qui ont de la difficulté à prendre la pilule quotidiennement, les avantages d'un contraceptif efficace pourrait compenser pour ces risques. »

Principales recommandations :

- Les fournisseurs de soins de santé devraient aviser leurs patientes des effets potentiels de l'AMPR sur la DMO et leur offrir des conseils quant à la « santé des os », dont la supplémentation en calcium et en vitamine D, les exercices de port de poids, la diminution de l'apport en caféine et en alcool, et l'abandon du tabagisme.
- La SOGC soutient la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé suivante : « Il ne devrait pas y avoir de restriction à l'utilisation de [l'AMPR], y compris de la durée d'utilisation, chez les femmes de 18 à 45 ans chez lesquelles la méthode est par ailleurs indiquée ».
- Les risques et les avantages globaux de la poursuite du recours à l'AMPR devraient faire l'objet de discussions avec les utilisatrices d'AMPR à intervalles réguliers, tout au long du traitement.
- La SOGC ne recommande pas le recours systématique à la mesure de la DMO chez les utilisatrices d'AMPR.

La nouvelle directive clinique sera publiée dans le Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada (JOGC), revue médicale de la SOGC soumise à l'examen collégial.

Qu'est-ce que Depo-Provera® ?

Le Depo-Provera® est un contraceptif injectable administré par un fournisseur de soins de santé une fois toutes les 12 à 13 semaines. Il contient un progestatif (AMPR), mais aucun œstrogène. Il est efficace dans une proportion de 99 % pour prévenir une grossesse. Il peut convenir aux femmes qui présentent des contre-indications aux œstrogènes, ou aux femmes qui ont des difficultés à respecter les schémas posologiques propres à d'autres moyens de contraception comme la pilule contraceptive, laquelle doit être prise quotidiennement. Outre son recours comme moyen de contraception, le Depo-Provera® est également utilisé pour la prise en charge de certaines pathologies, dont l'endométriose, la ménorragie, la dysménorrhée, et d'autres situations où la suppression menstruelle est indiquée.

A propos de la SOGC et du Projet de sensibilisation à la contraception

Fondée en 1944, la SOGC est l'une des plus anciennes sociétés nationales de spécialité. Le mandat de la SOGC consiste à promouvoir l'excellence dans la pratique de l'obstétrique-gynécologie et la santé des femmes par le leadership, la défense des droits, la collaboration, la prise de contact et l'éducation. La SOGC représente des obstétriciens-gynécologues, des omnipraticiens, des infirmières, des sages-femmes, ainsi que des professionnels du domaine de la santé génésique et sexuelle.

Géré par la SOGC, le Projet de sensibilisation à la contraception est une initiative nationale visant à sensibiliser davantage le public et la communauté médicale aux pratiques sexuelles sûres et à la contraception. Prenant racine sur trois piliers, le projet fait la promotion : du recours à un moyen de contraception et du respect de ses modalités d'utilisation; de l'adoption de pratiques sexuelles sûres; et du bien-être sexuel exempt de coercition. Le Projet de sensibilisation à la contraception gère le site Web portant sur la santé sexuelle www.masexualite.ca, lequel a été sélectionné comme étant l'une des cinq meilleures applications électroniques du domaine de la santé au monde dans le cadre des 2005 World Summit Awards en Tunisie.

-30-

Pour un complément d'information :

Daniel Morier, Projet de sensibilisation à la contraception

Tél. : 1 800 561-2416 ou (613) 730-4192, poste 359

Télec. : (613) 730-4314

Courriel : dmorier@sogc.com Sites Web : www.sogc.org et www.masexualite.ca